

Réunion du conseil d'administration du mardi 10 mai 2016
Procès-verbal

Administrateurs présents

Membres de droit :

Personnalités extérieures :

Monsieur Louis DREYFUS

Professeurs des universités :

Monsieur Michel LASCOMBE

Monsieur Pierre MATHIOT

Monsieur Aymeric POTTEAU

Autres personnels d'enseignement :

Madame Elise JULIEN

Monsieur François BENCHENDIKH

Monsieur Patrick MARDELLAT

Monsieur Cédric PASSARD

Personnels Biatss :

Monsieur Jean-François BATON

Etudiant-e-s :

Monsieur Alexandre MISPLON

Madame Pauline LOSSON

Monsieur Yannis MAKOUDI

Monsieur Théo BERNINI

Madame Gaëlle MASSON

Madame Chloé LEBAS

Monsieur Philippe GAUTHIER

Madame Anaïs DUDOUT

Madame Aurélie JOLY

Administrateurs représentés

Membres de droit :

Madame Nathalie LOISEAU

procuration à Louis DREYFUS

Monsieur Xavier VANDENDRIESSCHE

Procuration à Aymeric POTTEAU

Personnalités extérieures :

Monsieur Patrick KANNER

procuration à Louis DREYFUS

Madame Audrey LINKENHELD

procuration à François BENCHENDIKH

Madame Agathe DOUBLET

procuration à Patrick MARDELLAT

Monsieur Alexandre LALLET

procuration à Aymeric POTTEAU

Professeurs des universités :

Monsieur Michel HASTINGS

procuration à Pierre MATHIOT

Monsieur Philippe DARRIULAT

procuration à Pierre MATHIOT

Autres personnels d'enseignement :

Madame Anne BAZIN

procuration à Cédric PASSARD

Assistent également à la séance à titre consultatif et invités permanents :

Monsieur le recteur de l'Académie de Lille,
représenté par monsieur Eric BILLOT

Monsieur Benoît LENGAGNE, directeur

Madame Chantal FIGUEREDO, directrice
générale des services

Madame Blandine LENOIR, responsable des
affaires financières et techniques

Madame Emmanuelle CALANDRE, directrice
de cabinet

Madame Anne-Claire BEURTHEY, directrice du
développement et des partenariats
institutionnels

Point I : approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 29 février 2016

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Point II.4 : fonctionnement institutionnel – Discussion sur le thème « Sciences Po Lille et le réseau des Sciences Po du concours commun »

Benoît Lengaigne fait un état des lieux du fonctionnement du réseau (Sciences Po Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse). Le CC1A est né en 2008 et fonctionne bien. Cette année, 500 candidats supplémentaires se sont présentés par rapport à l'an dernier (chaque année on compte environ 10 000 candidats). Par contre, pour le CC2A qui existe depuis 2014, on observe une érosion des candidats. Ils sont passés de 1900 à 1 700 en 3 ans sur les 6 Sciences Po (Saint hors Germain). De plus, les objectifs de diversification des profils et d'augmentation du taux de boursiers ne sont pas atteints à Lille. Ce constat est partagé par la majorité des Sciences Po. L'arrivée d'un contingent non négligeable d'admis en deuxième année perturbe la cohérence pédagogique. Avec la diversité des profils, certains étudiants ont peu de connaissances en droit, ou sur les questions européennes par exemple. Cette différence a des conséquences sur la maquette de deuxième année qui intègre des thèmes déjà connus des étudiants de première année. Le réseau (sauf Lille) pense qu'en termes de communication, il n'est pas envisageable de supprimer un concours sans proposer une autre étape. Cela correspondrait à un affaiblissement du réseau. Le collectif propose de créer un concours commun en quatrième année (CC4A) pour pallier la suppression du concours de deuxième année.

Les questions sur lesquelles le directeur souhaite l'avis des administrateurs sont : faut-il supprimer le concours de 2A ? Faut-il proposer un concours commun 4A ? Faut-il que le réseau se distingue par d'autres marqueurs qu'un concours ? Pour B. Lengaigne l'idée d'un concours commun pour se distinguer et se mettre en avant a déjà été testée. Il propose de se distinguer différemment en créant par exemple :

- une plateforme commune de cours en anglais, à distance.
- un certificat de formation continue sur les différents sites.
- un label propre pour la vie associative qui permet de révéler les compétences professionnelles.

Il rappelle qu'il est en minorité sur ce plan-là au sein du réseau.

Patrick Mardellat est favorable à la suppression du concours en deuxième année. Les objectifs non atteints démontrent bien que le système n'est pas efficace. Mais il s'oppose également au concours de quatrième année. Le recrutement des étudiants permet de sélectionner des profils en lien avec les spécialités majeures de Sciences Po. Un concours commun avec les autres écoles reviendra à perdre cette identité. Le recrutement actuel par dossier et entretien oral par spécialités majeures permet d'apporter de la diversité. Dans le M1 qu'il co-dirige, il se souvient d'un candidat doté d'un parcours professionnel technique qui a souhaité reprendre ses études. Ce profil n'aurait pas résisté à une sélection par concours commun, qui nivèle les profils.

Louis Dreyfus se demande s'il ne serait dommageable pour Lille de ne pas suivre les 6 autres en s'opposant à la création d'un CC4A et préfère attirer l'attention des administrateurs en amont.

Elise Julien partage le point de vue de Patrick Mardellat et elle comprend les préoccupations communicationnelles des autres instituts. Les propositions évoquées par Monsieur Lengaigne ne lui paraissent pas sur le même plan que cet éventuel concours de quatrième année. Elle se demande si la communication autour de la suppression du concours de deuxième année ne peut pas se faire en soulignant le faible nombre de places. Une augmentation des recrutements en quatrième année pourrait être envisagée.

Pierre Mathiot s'inquiète de constater que le réseau pourrait n'être assimilé qu'à une banque d'épreuves. Il rappelle que le programme de démocratisation est mis en place depuis 2008 et que c'est un autre ciment du

réseau. Il observe néanmoins le risque d'un affaiblissement du réseau. Il propose de repenser le concours d'entrée en première année, actuellement satisfaisant mais avec des axes d'amélioration possibles. Il est favorable à la suppression du concours d'entrée en deuxième année. Une voie d'accès commune en quatrième année lui paraît envisageable, en imaginant des épreuves d'admissibilité communes. Elles permettraient l'abaissement des coûts puisque les candidats pourraient passer des épreuves dans les sept villes du réseau. Dès leur admissibilité, les élèves devront candidater dans les formations spécifiques qui les intéressent. Ainsi, Lille garderait la main sur le recrutement de ses étudiants dans ses formations avec une base commune, qui pourrait s'intituler concours d'entrée commun en quatrième année. Les écrits seraient organisés au mois de mars, en même temps sur les sept sites. La suppression d'un concours doit s'accompagner de la création d'un nouveau mais pour autant, l'établissement de Lille doit conserver son autonomie sur le plan du recrutement, en distinguant clairement admissibilité et admission. L'originalité de l'épreuve de motivation, mise en place à Sciences Po Lille, peut sans doute intéresser les autres écoles. Elle est affectée d'un coefficient 3, ce qui n'est pas rien. En tout cas, les jurys locaux doivent persister.

Chloé Lebas se demande si la proposition de Pierre Mathiot pourrait conduire à ce que certains candidats réussissent le concours écrit sans être sélectionnés dans aucune des sept écoles.

Pierre Mathiot répond que dès lors que le candidat est admissible, il est reçu en entretien dans le ou les Sciences Po présélectionnés. Chloé Lebas s'interroge sur le caractère encore plus sélectif de cette proposition. Pierre Mathiot souligne qu'actuellement, parmi les auditionnés, certains candidats ne sont pas pris, ce qui est le principe du concours.

Benoît Lengaigne précise les principaux points qui apparaissent dans cette première discussion : l'organisation du cycle master à Lille est originale car elle ne repose pas sur les M2 de l'université d'association contrairement à la majorité des autres Sciences Po ; les cycles masters des établissements sont très différents, ce qui rend délicate la mise en commun intégrale ; la suppression du concours de 2A est souhaitable pour une meilleure cohérence pédagogique et un meilleur suivi du projet professionnel des étudiants ; si Lille participait éventuellement à un concours commun de 4A, ce serait sur la base d'une admissibilité commune, mais avec une admission qui resterait gérée localement. Cette position n'est pas unanime, certains considèrent qu'un concours commun de 4A nivellerait les profils, surtout si l'épreuve lilloise d'admissibilité du dossier de motivation disparaissait.

Patrick Mardellat est en opposition avec cette proposition. Le concours national se justifie pour la première année puisque les étudiants émettent le souhait d'intégrer Sciences Po sans avoir une idée très précise des matières propres à chaque école. Mais en quatrième année, les motivations sont autres et ce critère doit entrer en considération pour la sélection.

Alexandre Mislou est pour la suppression du concours de deuxième année mais contre la création d'un CC4A. Il souhaite réfléchir sur un moyen de proposer plus d'unité au sein du concours commun, tout en préservant la spécificité de Sciences Po Lille. Les projets proposés sont intéressants mais une réflexion sur un projet international commun basé sur des zones géographiques pourrait être menée.

Cédric Passard partage l'idée de la suppression du CC2A pour renforcer l'homogénéité du premier cycle. D'autant que le nombre d'entrées en 2A a diminué. Pour la 4A, il n'a pas d'avis véritablement tranché. Il se pose la question du profil d'étudiants souhaité par Sciences Po. La diversité a été évoquée pour la quatrième année mais les profils spécialisés entrent dans des masters spécialisés. Il se demande s'il faut envisager une culture Sciences Po globale, avec un concours qui atteste d'une culture générale. L'entrée en quatrième année pose la question du diplôme, qui est le même que celui attribué aux étudiants présents depuis la première année. Yannis Makoudi se demande quel est le positionnement des autres Sciences Po.

Benoît Lengaigne rappelle que l'école d'été qui se tiendra les 6 et 7 juin à Lyon permettra de faire le point sur les réunions des CA des 7 Sciences Po. Il précise que les places supprimées dans le concours de deuxième année seraient basculées pour partie en première année pour répondre à l'objectif de cohérence

pédagogique. L'autre partie serait distribuée en quatrième année où les profils sont très différents. L'accès en quatrième année filière générale permettrait d'avoir des étudiants avec une autre inspiration à l'ensemble de la promotion, grâce à leur parcours différent.

Pierre Mathiot souligne l'enjeu lié à l'ouverture de places en quatrième année. Actuellement, 400 candidats sont reçus à l'oral. Des frustrations interviennent par rapport au nombre de places dans les formations. Il rappelle que la jurisprudence des années antérieures invoquait de distribuer un diplôme identique aux étudiants, dès lors qu'ils étaient entrés par voie de concours. Le nombre d'années d'études ne justifiait pas véritablement de la diplomation finale.

Philippe Gauthier est contre la suppression du concours de deuxième année. Les objectifs initiaux étaient de diversifier les profils et de permettre aux étudiants d'universités d'intégrer l'école, par rapport aux élèves de classes préparatoires. Une disproportion s'observe aujourd'hui en deuxième année entre les étudiants de première année et ceux venus de l'extérieur. La procédure du concours met les étudiants sur un pied d'inégalité dans la préparation, notamment sur le plan financier. Le concours est difficile et sélectif. La réflexion sur d'autres procédures d'admission est indispensable, avec des critères d'égalité puisque le programme PEI ne répond pas non plus aux objectifs de démocratisation.

Patrick Mardellat rappelle que Sciences Po Lille est moteur dans le développement du réseau depuis 2008. D'autres propositions ont été faites, notamment un concours de recrutement commun en Chine. Il rejoint Benoît Lengaigne dans sa volonté de proposer un dispositif autre que les concours communs. Au niveau des succès de l'école, il évoque le concours commun de première année ainsi que PEI. Un concours de quatrième année ne lui paraît pas opportun, d'autant que les intérêts sont divergents. Dans de nombreuses Sciences Po du réseau, la cinquième année est prise en charge par les universités, ce qui trompe les données.

Benoît Lengaigne précise que le degré de compétition et de concurrence entre les établissements du réseau reste un sujet tabou. Il a fait part à ses collègues que certains domaines comme les relations internationales et la communication ne pouvaient pas être totalement partagés selon lui.

Patrick Mardellat souligne qu'il est indispensable de présenter un vrai projet. Louis Dreyfus alerte sur une éventuelle stratégie qui consisterait à laisser les autres écoles poursuivre le développement du réseau sans Lille. Une exclusion serait sans doute dangereuse.

Patrick Mardellat répond qu'il faudrait recruter des étudiants internationaux. Il rappelle que Sciences Po Lille est à l'initiative du concours qui se déroule aujourd'hui à Shanghai et Pékin. Pour créer un concours commun de quatrième année, l'originalité doit être de mise en proposant une sélection internationale, sans toucher au recrutement national. Alexandre Misplon se demande si une réflexion commune avec les partenaires, tels que Dauphine ne serait pas intéressante. L'unité doit se créer face à la concurrence de Sciences Po Paris, Bordeaux et Grenoble.

Camille Jaffrelo évoque un stade de non-retour dans lequel les autres établissements mettraient en place un concours de quatrième année, sans Sciences Po Lille. Elle pense que l'école se mettrait en défaut en s'excluant du réseau et en mettant à mal sa propre image. Son envergure nationale ne doit pas être ternie. L'idée d'un concours commun en quatrième année est envisageable avec seulement des épreuves de langues et de culture générale. Elle propose que les étudiants sélectionnent un master et une majeure pour passer les oraux. Les dossiers pourraient participer également à la sélection, en plus de la base commune des écrits. Cédric Passard ajoute que cette opération permettrait de mutualiser les épreuves écrites.

Pierre Mathiot énonce que même si Sciences Po Lille est le principal moteur du réseau, l'exclusion du réseau donnerait à l'école un côté arrogant. Les propositions du CA doivent être acceptables pour les autres instituts et ils doivent s'emparer des dossiers portés par Lille.

Chloé Lebas souhaite passer outre l'autocongratulation pour voir comment intégrer un maximum d'étudiants à Sciences Po Lille. Par ailleurs, elle se demande si la mise en place d'un concours international augmenterait

le nombre de places disponibles ou si cela reviendrait à mettre en concurrence les étudiants français et étrangers.

Patrick Mardellat répond que Sciences Po Paris axe son recrutement sur les étudiants les plus aisés, en faisant payer aux étudiants étrangers un tarif maximum. Ce n'est pas le cas de Lille. Pierre Mathiot rappelle que Sciences Po Lille applique les tarifs des droits modulés à l'ensemble des étudiants, français ou étrangers.

Elise Julien rappelle que la logique du concours n'est pas de faire entrer un maximum d'étudiants. Elle propose de mettre un curseur sur le type de concours commun envisageable pour la quatrième année. Si Lille est force de propositions, elle doit en profiter pour présenter une épreuve d'admissibilité qui serait un premier filtre léger pour reporter les choix importants à l'échelle de chaque école. Cette organisation ne changerait pas le résultat au final. Mais en termes de communication, elle répondrait à une demande collective.

Benoît Lengaigne résume la discussion : la création d'un CC4A est envisageable sur la base d'une admissibilité nationale mais avec une admission locale.

Elise Julien propose de placer le curseur entre le poids des épreuves d'admissibilité et le résultat final. Gaëlle Masson revient sur les épreuves d'admissibilité. Elle ne trouve pas opportun de faire une sélection par les épreuves de langues, qu'elle juge discriminatoires pour les étudiants venus de l'université. Leur niveau est inférieur à ceux issus des classes préparatoires. L'objectif de la diversité ne serait alors pas rempli. Il en est de même pour les épreuves de culture générale.

Alexandre Mispion souhaiterait que cette discussion aboutisse à la constitution d'un groupe de travail sur ESOPA, notamment pour réécrire les statuts, intégrer l'école de Saint Germain et rédiger une charte sur l'identité du concours commun. Benoît Lengaigne répond qu'une charte existe déjà. C'est une bonne idée mais ce n'est pas aujourd'hui la solution au problème sur lequel il faut aujourd'hui débattre. Alexandre Mispion insiste pour la création d'un groupe de travail au sein des administrateurs. Benoît Lengaigne rappelle que lorsqu'une information est donnée sur un concours, il faut qu'elle le soit deux ans avant la mise en place pour qu'elle soit préparée en interne. Elle doit ensuite être portée à la connaissance du public au moment des salons étudiants en janvier. Le concours commun de deuxième année ne sera pas supprimé l'année prochaine.

Point II.1 : modification et adoption du règlement intérieur de Sciences Po Lille : section disciplinaire titre IV

Benoît Lengaigne précise que la modification du règlement intérieur concerne l'ensemble du conseil d'administration. Par contre les élections pour la mise en place des sections disciplinaires se font par collège, sans que les personnalités extérieures et les membres de droit soient obligés d'attendre la fin du conseil. Il indique que Chantal Figueredo et Michel Lascombe ont sélectionné les articles du code de l'éducation en les adaptant à la situation de l'école. Ce travail s'est traduit par la rédaction du titre IV du règlement intérieur de l'école pour la mise en place des sections disciplinaires soumis au vote.

Votants : 27

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 3

Le titre IV du règlement intérieur est adopté à la majorité.

Point II.2 : convention d'association entre Lille 2 et Sciences Po Lille, et ses annexes – Projet du décret d'association

Le directeur rappelle le contexte et précise que cette convention d'association est imposée par l'article L.718-16 du code de l'éducation mais qu'elle n'est pas différente de la convention cadre entre l'Université de Lille 2 et l'Institut d'Etudes Politiques validée par le conseil d'administration du 18 juin 2015. Les seuls changements portent sur l'actualisation des annexes financières. Après de nombreux échanges avec Lille 2 et le Ministère, la proposition de décret adressée aux administrateurs correspond bien aux relations que nous avons avec Lille 2 (« Selon des degrés distincts de coopération ») ce qui n'était pas le cas dans la version initiale où la

notion de mise en commun n'était pas nuancée. Ces deux textes ont été approuvés à l'unanimité, au comité technique du 19 avril 2016.

Votants : 27

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 3

La convention et le décret d'association sont adoptés à la majorité.

Point II.3 : informations générales sur l'école, sur la faculté et l'équipe administrative

Le directeur informe les administrateurs sur le fonctionnement et les projets de l'école en commençant par les mouvements de personnels.

Recrutements et départs personnels administratifs et techniques

Un responsable patrimoine et logistique a été recruté au 1^{er} avril (Jean-Charles d'Assunção) notamment dans la perspective du relogement, il gère également le service technique. Un responsable adjoint de la scolarité a également été recruté au 18 avril (Alexandre Desrumaux). Il suit notamment l'évolution des maquettes et formalise les procédures administratives et réglementaires. Une conservatrice de bibliothèque prendra la direction de la bibliothèque le 1^{er} septembre 2016 (Perrine Cambier-Meerschman). Elle est déjà très active dans le suivi du chantier des futurs locaux. Elle arrive de Lille 2 où elle est responsable de la formation documentaire au sein de la bibliothèque Droit et Gestion. Elle connaît les problématiques liées aux bibliothèques sur le site lillois.

Des recrutements sont également en cours : un responsable des systèmes informatiques, en remplacement de Frédéric Di Gléria qui est parti en février dernier. Un(e) chargé(e) de mission à la formation continue en remplacement du congé maternité de Jamila Benhaouas.

Delphine Brunin qui travaillait au service technique a obtenu sa mutation à l'Université de Lille 2 au 1^{er} mars 2016 et Hana Stijepic, magasinier à la bibliothèque, a demandé sa mutation à Lille 2 à compter du 1^{er} septembre 2016.

Recrutements et départs des personnels enseignant-e-s :

Des recrutements sont en cours : deux maîtres de conférences en sciences politiques ; un professeur agrégé en anglais et huit attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans différentes disciplines (Sciences politiques, anglais, économie, espagnol, histoire, droit et gestion...).

Préparation à l'école nationale d'administration (ENA)

Monsieur Gilbert Elkaim quitte, au 31 août, son poste de maître de conférences associé ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Monsieur Rémi Decout-Paolini, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé au poste de directeur du cycle de préparation aux grands concours de la fonction publique à compter du 1^{er} septembre 2016.

La parole est ensuite donnée à Pierre Mathiot pour le dossier **IDEX Université de Lille**, (initiative d'excellence, plan d'investissement d'avenir) qui précise qu'une des raisons disqualifiantes du dossier Lillois avancée par le jury international est que les grandes écoles n'ont pas été assez associées. Ce refus représente une perte annuelle financière non négligeable et surtout une certaine reconnaissance en termes d'attractivité du territoire, cette éviction est lourde de conséquences. Après trois échecs, les universités Lilloises et le Collégium des grandes écoles ont décidé de présenter une nouvelle candidature. Le dossier de Lille sera présenté en juin pour une réponse en janvier 2017.

Le directeur informe l'assemblée de la participation de Sciences Po Lille au **projet de constitution d'un Institut Convergence Visual Cognition, Culture and Technology Institute à Lille**. Il s'agit d'un institut d'excellence positionné sur un enjeu de société. Le projet porte ici sur l'utilisation de l'image et du visuel dans les sociétés passées et actuelles. 21 partenaires sont associés à ce projet du PIA dont les principales UMR (12), les 3 universités de Lille et aussi Centrale Lille, Skema, CNRS, Euratechnologies... L'idée est d'obtenir 1 à 2 millions d'euros par an pendant 10 ans en recherche. Un volet formation est envisagé dans ce partenariat avec Sciences Po Lille.

Par ailleurs, Sciences Po Lille a répondu à l'**appel à projets Plan bibliothèques ouvertes+ (PBO)** lancé par le Ministère. L'objectif principal de ce projet est de concentrer des moyens sur le site lillois pour élargir massivement les horaires d'ouverture de la bibliothèque de Sciences Po Lille, seule bibliothèque universitaire de centre-ville, au profit des étudiants lillois (Université de Lille et Collegium des grandes écoles), en offrant dès 2017, 200 places assises et une extension significative des horaires d'ouverture le soir et le week-end. Sciences Po Lille est porteur du projet dans l'attente de la fusion des trois universités lilloises prévue pour janvier 2018. Si le Ministère retient notre dossier, nous bénéficierons de contrats étudiants ce qui permettra l'ouverture de la bibliothèque le samedi et le dimanche et des horaires élargis le soir.

Puis le directeur fait état de son **dépôt de plainte contre X auprès du Procureur de la République pour des faits de diffamation**. Cette procédure fait suite à sa prise de connaissance d'un texte diffusé sur internet qui s'intitule « ce que nous devons retenir du dernier CA du 29 février dernier » et qui contient la phrase suivante « *Ecole qui dorénavant assume que le racisme fait partie intégrante de ses valeurs* ». La procédure suit son cours ».

Enfin, il annonce que Chantal Figueredo, directrice générale des services de Sciences Po Lille, a été nommée au **grade de chevalier de la Légion d'Honneur** par décret du Président de la République le 25 mars 2016. Les administrateurs la félicitent.

Point III : Etudes - Scolarité - Concours

Le directeur fait un point sur les candidatures enregistrées aux différents concours et précise que pour les doubles filières, une baisse a été constatée. Une réunion est prévue à cet effet dans un mois avec tous les acteurs concernés. En revanche, pour tous les autres concours, sauf le concours de 2A, le nombre de candidats se situe dans la fourchette haute.

CC1A : 9298 dossiers ont été validés (8868 validés en 2015) et **CC2A** : 1741 dossiers ont été validés (1902 validés en 2015).

ESJ : 680 dossiers ont été validés.

4A : 349 dossiers ont été validés.

Khâgne/**BEL** : 383 dossiers ont été validés.

Point III.1 : études, scolarité, concours – Calendrier universitaire 2016/2017

Le directeur des études présente le calendrier en précisant qu'il y a peu de modifications par rapport à celui de l'année en cours. La première différence concerne les formations en alternance où les périodes sont différentes. L'autre concerne les épreuves terminales prévues entre le 9 et le 14 janvier 2017. Ces examens à l'issue du premier semestre s'étalent sur une seule semaine en raison du déménagement. Par ailleurs, les étudiants bénéficieront d'une semaine de plus pour réviser après les vacances scolaires.

Gaëlle Masson demande si le déménagement de la bibliothèque aura lieu avant ou après les partiels car elle craint que les livres ne soient pas mis à la disposition des étudiants pour les révisions.

Jean-François Baton indique que les étudiants auront accès aux ouvrages jusqu'au dernier jour de cours (16 décembre) et les emprunts de livres seront possibles pendant les vacances.

Camille Jaffrelo s'interroge sur les partiels du second semestre. Le calendrier ne prévoyait pas de vacances, juste avant. Pendant la semaine de rattrapage, certains avaient encore des galops la semaine juste avant les partiels, ce qui était problématique pour les révisions. Elle demande s'il est envisageable de demander aux professeurs de programmer leurs galops plus tôt pour laisser plus de temps aux révisions. Cédric Passard indique qu'en premier cycle, la consigne est passée. Les professeurs sont conviés à ne pas faire de galops dans la dernière semaine de cours. Camille Jaffrelo répond qu'au cours de la dernière semaine, les étudiants avaient encore de nombreux galops et des dossiers à rendre, ce qui perturbe réellement les révisions des partiels. F. Benchendikh renouvellera le message auprès des enseignants. Camille Jaffrelo demande d'interdire les galops sur la dernière semaine de cours. C. Passard lui propose d'évoquer ce point en

commission pédagogique. Camille Jaffrelo répond que les responsables de scolarité de première et deuxième années ont accès à ces informations.

Le président quitte la salle. Michel Lascombe prend la présidence de la séance.

Votants : 26 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 4

Le calendrier est adopté à la majorité.

Point III.2 : cycle préparatoire aux grands concours de la fonction publique

Nathalie Loiseau, directrice de l'ENA, fera la conférence inaugurale de rentrée le 9 septembre 2016.

Le Directeur réaffirme son attachement à cette formation. Des administrateurs insistent sur le fait que la préparation des grands concours de la fonction publique doit commencer le plus tôt possible. Yannis Makoudi se demande si, à terme, la PENA ne pourrait pas être associé au master MAP.

Benoît Lengaigne répond que cette réforme des masters n'est pas à l'ordre du jour à court terme. Ce débat revient fréquemment sur le MAP, parfois perçu comme une sorte de pré-préparation à l'ENA. Il comprend le souhait de Yannis Makoudi qui aimerait que la majeure MAP soit affinée pour qu'elle devienne l'antichambre de la PENA. Mais aucune certitude ne se dessine sur ce point.

Alexandre Mislon demande s'il serait envisageable de faire un diplôme pré-PENA, comme c'est le cas à Paris 1 à la Sorbonne. Pierre Mathiot précise qu'ils ont un diplôme de master, en affaires publiques. Dans notre cas, il n'est pas envisageable d'en faire un diplôme national de master, sauf si cette formation s'intègre avec l'université de Lille, qui pourrait accepter que cette pré-PENA soit labellisée comme master M2 universitaire. Sinon, juridiquement, il ne s'agirait que d'un diplôme d'établissement. Alexandre Mislon évoque un MSc. Pierre Mathiot répond que ce diplôme est délivré uniquement dans les écoles de commerce ou d'ingénieurs. Cédric Passard souligne qu'en préparation à l'agrégation en Sciences Economiques et Sociales, les étudiants extérieurs qui n'ont pas passé le concours reçoivent un certificat d'études politiques.

Amyerc Potteau revient sur l'articulation entre la cinquième année et la PENA. La préparation aux grands concours de la fonction publique doit être pensée dès la première année. La question doit se poser en termes de formation tout au long du cursus au sein de Sciences Po, dès la première année. Une réflexion doit être menée sur les grandes disciplines pour qu'elles soient assimilées tout au long du parcours. Les connaissances relatives à un tel concours ne peuvent s'assimiler en une année. La réflexion sur le premier cycle tombe à point nommé.

Michel Lascombe rappelle qu'une « écurie » a été créée pour la préparation des grands concours. Les résultats sont assez satisfaisants et une institutionnalisation serait intéressante pour qu'elle soit intégrée à l'ensemble du cursus.

Camille Jaffrelo indique que Sciences Po Toulouse propose une préparation pour les concours de l'ENA, facultative dès la deuxième année. Elle est très demandée. Cette idée paraît intéressante.

Benoît Lengaigne souhaite véritablement valoriser la PENA. L'objectif de cette discussion est de réfléchir à une manière efficace de faire passer les grands concours de la fonction publique. Amyerc Potteau énonce que parmi les critères d'évaluation des écoles Sciences Po, la réussite des grands concours intervient.

Point III.3 : bilan des discussions sur la réforme du premier cycle

Le directeur des études fait un point sur la réforme du 1^{er} cycle. Des groupes de travail ont entamé leurs réflexions sur l'apprentissage des langues, les méthodes des sciences sociales, les méthodes pédagogiques... Cette réflexion se poursuivra l'année prochaine. L'objectif est que les deux premières années s'organisent en quatre semestres (S1/S2/S3/S4) afin de rendre le cursus plus cohérent et plus lisible. L'idée est de s'appuyer sur les travaux des commissions pédagogiques pour contribuer à l'amélioration de la formation. Les enjeux de la société contemporaine évoluent et la formation doit suivre. Une évolution importante passerait par l'augmentation des cours de langues. Les étudiants seront prochainement associés à la réforme.

Pierre Mathiot pense qu'il serait intéressant de travailler sur le sas de prérentrée et d'avoir une réflexion sur son élargissement en nombre de jours. Cela permettrait de renforcer la méthodologie et la culture générale. Une intégration plus longue permettrait l'acquisition de données fondamentales pour les étudiants.

Cédric Passard indique qu'il est compliqué de combler les lacunes de culture générale en seulement quelques jours. La méthodologie, par contre, permet de dédramatiser l'entrée en première année. Aymeric Potteau se demande si une formation documentaire existe. Pierre Mathiot confirme.

Gaëlle Masson rappelle que dans le cadre de la réforme du premier cycle, un projet de tutorat avait été évoqué. Elle se demande s'il sera reporté à la rentrée 2017. François Benchendikh indique qu'il sera mis en place à la rentrée prochaine.

Point IV.1 : Informations et questions diverses – Relogement

Benoît Lengaigne s'est engagé à faire un point à chaque CA sur l'avancée des travaux. La date de livraison des nouveaux bâtiments est toujours d'actualité, le 7 octobre 2016. L'année scolaire 2016-2017 commencera rue de Trévise et se terminera rue Angellier. Le second semestre de l'année universitaire 2016/2017 sera marqué par le déménagement, ce qui nécessite beaucoup d'anticipation et de coordination.

Les réunions de maîtrise d'ouvrage et les visites de chantier auxquelles il participe avec Chantal Figueredo et Jean-François Batton permettent de voir que les travaux avancent véritablement. Le bardage qui habillera l'amphithéâtre central est mis en place. Pierre Mathiot aimerait qu'une visite des bâtiments soit organisée pour les membres du CA. Elle est envisagée à la rentrée, la priorité étant actuellement donnée aux visites techniques.

Yannis Makoudi évoque les groupes de travail relatifs au déménagement. Certains membres du CA s'étaient proposés pour en faire partie et ils n'ont eu aucune nouvelle. Il regrette parce qu'il a plein de suggestions à transmettre de la part des étudiants. Jean-François Batton répond que les groupes de travail ne se sont pas réunis depuis un certain temps. Le groupe de travail Environnement devrait se réunir prochainement. Aucune date n'est annoncée pour les autres. Mais sur certaines thématiques, l'heure n'est plus au débat. L'exécution de chantier ne permet plus d'éventuelles modifications de structures. Les thématiques liées au mobilier, par exemple, nécessitent beaucoup de travail et une discussion avec les étudiants est prévue.

Point IV.2 : élection des membres des sections disciplinaires de Sciences P Lille

Michel Lascombe explique qu'il s'agit d'élire les membres des deux sections disciplinaires ; l'une compétente à l'égard des enseignants chercheurs et des enseignants, l'autre compétente à l'égard des usagers. Les élections ont lieu collège par collège. A cet effet, une salle de vote est prévue, avec une urne. Au point 6 de l'article 24 du règlement intérieur de l'école, il est prévu que les membres élus de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants chercheurs et de l'équipe enseignante peuvent être élus en tant que membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers. Cette solution paraît intéressante au CA, compte tenu du peu de participants. Seules les élections des membres de la section disciplinaire à l'égard des usagers est possible car pour celle concernant les enseignants, compte tenu de la parité exigée, il nous faut trouver une deuxième femme pour le collège des professeurs des universités. Une collègue de Lille 2 a accepté d'être membre de la section disciplinaire. Cette élection aura donc lieu lors d'un prochain CA.

Les résultats de ces élections ont fait l'objet d'un arrêté qui est affiché sur le panneau institutionnel.

Clôture de la séance à 20h30.

Louis Dreyfus

Michel Lascombe

Président du conseil d'administration

Président d'âge du conseil d'administration